

MOBILISATION D'UNE EXPERTISE UNIVERSITAIRE SUR « LA PARTICIPATION DES LOCATAIRES À LA GOUVERNANCE D'ARCHIPEL HABITAT » DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Partenariat :

Commanditaire : Archipel Habitat, OPH de Rennes Métropole

Référent : Willy Goven, directeur de la proximité et des territoires à Archipel Habitat

Universitaire : master 2 Ingénierie de la prospective et de la concertation, Sciences Po Rennes

Responsable du master : Anne Chevrel

Étudiante en alternance : Émeline Perrin

Résumé

La coopération s'inscrit dans le cadre du plan stratégique d'entreprise 2015/2020 qui place les locataires au cœur des préoccupations d'Archipel Habitat. Au-delà de la place qui leur est accordée par les textes, l'objectif est de faire en sorte qu'ils puissent prendre part aux décisions jusque dans la gestion de l'Office. La participation des habitants est recherchée dans la gouvernance, dans le service rendu et dans le « bien vivre ensemble ».

La mission porte sur le premier axe, celui de la gouvernance partagée. La démarche adoptée se veut inclusive à l'égard des parties prenantes, à chaque étape. Tout d'abord, une enquête qualitative a été menée auprès des associations de locataires pour préciser les attentes. Elles réaffirment leur rôle premier de défense des locataires au sein du conseil d'administration. À leurs yeux, le conseil de concertation locative (CCL) a vocation à être un lieu privilégié d'informations et d'échanges pour mieux comprendre l'organisation de l'Office, les règles applicables, et faire valoir les attentes des locataires. Une synthèse des entretiens, présentée à la direction d'Archipel Habitat et aux représentants des locataires, doit constituer une base commune de travail. À la suite de cette enquête, un groupe de travail réunissant représentants d'Archipel Habitat et associations de locataires sera constitué pour penser et mettre en œuvre concrètement une gouvernance partagée. La réflexion s'inspire par ailleurs des travaux menés au niveau national, tel « le cadre de référence pour les plans et les conseils de concertation locative » élaboré dans le cadre de l'Instance nationale de concertation.

Spécialité : **X Sciences politiques**

●●○ PÉRIODE DE RÉALISATION

Septembre 2015 à septembre 2016.

€ FINANCEMENT

Contrat de professionnalisation d'un an.

📄 PRODUCTION

Rapport de mission.

👤 CONTACT

• e.perrin@archipel-habitat.fr
02 99 22 95 95